

**Commune de BONNEVILLE LA LOUVET**

Département du Calvados

Arrondissement de LISIEUX

Canton de BLANGY LE CHATEAU

Téléphone 0231654722

Télécopie 0231650446

E-Mail : [bonnevillelalouvet@wanadoo.fr](mailto:bonnevillelalouvet@wanadoo.fr)

Site : [www.bonneville-la-louvet.fr](http://www.bonneville-la-louvet.fr)

**ARRETE MUNICIPAL**

**Prescrivant l'enquête publique sur le projet de Plan Local  
D'urbanisme de la commune de BONNEVILLE LA LOUVET**

**Le Maire,**

**Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R.123-19**

**Vu la loi n°83.630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,**

**Vu la délibération en date du 24 septembre 2004 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme,**

**Vu la délibération en date du 2 décembre 2005 concernant le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,**

**Vu la délibération en date du 6 juillet 1976 arrêtant le projet de P.L.U et établissant le bilan de la concertation,**

**Vu les avis des personnes publiques associées,**

**Vu l'ordonnance en date du 23 octobre 2007 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de CAEN désignant Monsieur Rémi de la PORTE DES VAUX en qualité de commissaire enquêteur**

**Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> : Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de P.L.U de la commune de BONNEVILLE LA LOUVET pour une durée de 35 jours du samedi 1<sup>er</sup> décembre 2007 au vendredi 4 janvier 2008.**

**Article 2 : Monsieur Rémy de la PORTE DES VAUX, directeur régional France Télécom en congé de fin de carrière, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif**

**Article 3 : Le projet de P.L.U ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Bonneville La Louvet pendant 35 jours consécutifs aux jours et heures d'ouverture de la mairie, du 1<sup>er</sup> décembre 2007 au vendredi 4 janvier 2008, les lundis 24 décembre et 31 décembre étant exceptionnellement fermés en raison des fêtes de fin d'année.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :  
Mairie de 14130- BONNEVILLE LA LOUVET.

**Article 4** : Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :

- samedi 1<sup>er</sup> décembre 2007 de 9h à 12h
- vendredi 21 décembre 2007 de 16h à 19h
- vendredi 4 janvier 2008 de 14h à 17h

**Article 5** : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

**Article 6** : Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département du Calvados et au Président du Tribunal Administratif. Le public pourra consulter ce rapport à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

**Article 7** : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de BONNEVILLE LA LOUVET. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Fait à BONNEVILLE LA LOUVET  
Le 9 novembre 2007  
LE MAIRE,

Hubert COURSEAUX